

CAHIER DES CHARGES DE REALISATION DES PRESTATIONS DE SANTE ANIMALE

Entre les soussignés :

La société Eurofins Laboratoire Cœur de France Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro SIRET 78963293200016 et représentée par Caroline Pagneux en sa qualité de directeur général et le client.

Il a été convenu ce qui suit :

I. CONTACTS OPERATIONNELS

La société EUROFINS Laboratoire Cœur de France s'engage à effectuer les prestations définies et tarifées dans les devis validés par le client.

Le présent Cahier des Charges complète le devis et les conditions générales de vente et de prestations de services jointes au devis.

II. CONTACTS OPERATIONNELS

Le **service client** se tient à votre disposition :

- Pour l'actualisation de vos données administratives : ecdf@ftfr.eurofins.com
- Pour l'accompagnement sur l'extranet : itecdf@ftfr.eurofins.com
- Pour l'envoi de flaconnage et autres consommables pour vos échantillons : ecdf-plv@ftfr.eurofins.com
- Pour l'organisation des collectes transporteurs : ecdf-plv@ftfr.eurofins.com
- Pour toute autre demande concernant l'exécution de nos prestations : ecdf@ftfr.eurofins.com

Contacteur le Service Client

Adresse mail ecdf@ftfr.eurofins.com

Ligne directe : 04.70.47.71.00

Horaires : ouverture de 8h à 12h30 et 14h à 17h30 (sauf le vendredi 17h00).

III. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS : LOGISTIQUE

Si votre commande inclut une prestation de prélèvement, merci de contacter le service prélèvement afin de planifier sa réalisation et les analyses commandées : ecdf-plv@ftfr.eurofins.com

Selon les modalités de votre devis, l'acheminement des échantillons jusqu'au laboratoire sera organisé par nos services ou par vos soins.

Attention : Dangers des échantillons : vous devez vous assurer que les échantillons transmis ne représentent aucun danger pour Eurofins Cœur de France : laboratoire, matériels et équipements, personnel, représentants et éventuels sous-traitants, que ce soit sur le lieu de prélèvement de l'échantillon, pendant son transport, ou lors de sa manipulation dans les laboratoires ou établissements du laboratoire.

Il est indispensable que les échantillons soient en conformité avec les lois et réglementations en vigueur, notamment celles relatives au marquage et aux matières et déchets dangereux. Vous vous engagez à communiquer à Eurofins, par écrit, avant la remise de l'échantillon ou l'opération de prélèvement, toutes informations utiles concernant la sûreté et la sécurité du dit échantillon, son transport et son élimination, ce qui comprend toute caractéristique connue et/ou suspectée de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et sur les risques que l'échantillon pourrait présenter pour les établissements, matériels, équipements, personnels, représentants et sous-traitants. **Cette information doit faire l'objet d'un mail envoyé au laboratoire (mail en annexe IV)**

Respect de l'environnement : Dans le cadre de notre démarche de développement durable, la destruction de vos échantillons sera réalisée selon des procédures contrôlées.

III.1 - Approvisionnement en consommables (non concerné pour les prélèvements effectués par le laboratoire)

Une attention particulière doit être portée sur l'utilisation de flacons adéquats (disponibles au laboratoire). Le type de flacon à utiliser (verre, plastique), l'adjonction éventuelle de stabilisant, dépendent des paramètres analysés. Nous vous recommandons vivement d'utiliser les flaconnages que nos services mettent à votre disposition.

Vous pouvez passer votre commande de flaconnage et contenants stériles auprès de notre service logistique : ecdf-plv@ftfr.eurofins.com, en précisant : la référence de ce devis, les analyses concernées, la typologie et le nombre d'échantillons. Un bon de commande des consommables avec leurs tarifications est disponible auprès de ce contact.

Le délai d'envoi des consommables est de 5 jours ouvrés.

III.2 - Envoi des échantillons

- **Cas 1 : Envoi ou dépôt direct par la logistique du client avec prélèvement par ses soins**

Les échantillons doivent être expédiés ou déposés accompagnés de votre feuille de demande d'analyses dûment complétée, à l'adresse suivante :

Eurofins Laboratoire Cœur de France
Boulevard de Nomazy
BP 1707
03017 Moulins Cedex

Horaires de dépôt

- Lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30
- Vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Il est de la responsabilité du client d'adresser au laboratoire non seulement toutes les données permettant de garantir la validité de la prestation « prélèvement » (en particulier date et heure de prélèvement), mais aussi d'assurer un acheminement rapide des échantillons dans des conditions maîtrisées compte tenu de délais de mise en analyse extrêmement courts pour certains paramètres (cf paragraphe III 3.3 du présent document). Sous réserve du respect de ces exigences, les résultats d'analyses pourront être émis sous couvert de l'accréditation. En aucun cas le laboratoire ne pourra être tenu responsable des informations fournies par le client pouvant affecter la validité des résultats.

- **Cas 2 : Envoi via la logistique gérée par Eurofins avec prélèvement par ses soins**

Lorsque le laboratoire n'est pas en charge de l'étape de prélèvement, l'échantillonnage constitué en vue d'analyses est une donnée client. Nous déclinons toute responsabilité quant à l'utilisation des résultats pour une extrapolation sur des fractions non soumises aux essais.

Dans le cas où vous procédez au prélèvement, il est de votre responsabilité :

- De nous adresser toutes les données, en particulier date et heure de prélèvement. Ces informations doivent être complétées sur votre feuille de prélèvement
- De respecter nos préconisations en termes de flaconnage, consommable, délai, et température de transport

De façon générale, les ustensiles et les contenants de prélèvement doivent être propres et/ou stériles.

L'échantillon doit être clairement identifié (client, dénomination de l'échantillon, date de prélèvement, numéro complet de l'animal, données de facturation et de transmission du rapport ...).

En l'absence de ces informations, notamment le numéro complet de l'animal et en fonction des analyses demandées, le laboratoire se réserve le droit de refuser la réalisation de l'analyse.

Votre demande de collecte doit nous parvenir **au plus tard la veille de votre besoin d'enlèvement** (prise en compte avant midi) en nous envoyant par mail la date souhaitée et les instructions propres à votre site, si nécessaire, à l'adresse suivante : ecdf-plv@ftfr.eurofins.com.

Pour toute collecte d'échantillons, hors transporteur express ou Biologicistic (zones difficilement accessibles et/ou contraintes horaires particulières), nous proposons des solutions sur mesure par Taxis Colis. Merci de revenir impérativement vers votre contact commercial pour le chiffrage de cette prestation.

Sous réserve du respect de ces exigences, les résultats d'analyses pourront être émis sous couvert de l'accréditation.

Selon les régions de prélèvement, le laboratoire Eurofins Cœur de France peut mandater des qualiciens de son entité, d'un co-traitant du groupe Eurofins ou d'un sous-traitant externe.

- **Cas 3 : Prélèvement et logistique par nos soins**

Les prestations de prélèvement, selon leur type et leur date de réalisation, pourront être réalisées par nos soins ou sous-traitées, en respectant l'engagement contractuel d'accréditation s'il est requis. Lors du prélèvement, le préleveur se conformera aux exigences de sécurité de l'établissement dans lequel il intervient (disposition de carte d'identité, inventaire du matériel présent dans le véhicule...).

Le délai de prélèvement, et ses particularités, sont à définir lors de l'établissement du devis auprès de votre responsable commercial.

Les méthodes de prélèvements sont les suivantes :

- Prélèvements d'eaux en fonction des demandes clients : FDT 90-520*, FDT 90-521*, FDT 90-523-1*, FDT 90-523-2, FDT 90-523-3, FDT 90-522, NF EN ISO 19458, NF X31-615...

*Prélèvements réalisés sous couvert d'accréditation (portée accréditation N°1-2452 disponible sur www.cofrac.fr)

III.3 - Mise en œuvre et enlèvement des échantillons

III.3.1 Les conditions d'expédition doivent permettre d'assurer l'intégrité et la bonne conservation des échantillons : respect des conditions d'emballage des matières infectieuses U3373

Nous vous remercions de suivre les consignes suivantes :

Conditionnement des échantillons pour analyse (Matières infectieuses UN3373 classe 6.2. Catégorie B)

Les échantillons de matières animales que nous manipulons peuvent être potentiellement dangereux pour notre santé :

- les prélèvements contiennent potentiellement des agents de zoonoses. Par exemple, la fièvre Q provoque des avortements chez les animaux mais malheureusement aussi chez la femme.
- les mauvaises conditions d'emballage et/ou de transport : pots ou tubes cassés, peuvent aboutir à la formation d'éléments coupants.

L'emballage des prélèvements doit respecter certaines règles pour que les personnes envoyées par le laboratoire puissent les prendre.

En cas de non-respect des consignes, le personnel refusera de les prendre en charge.

Les échantillons nécessitent un **triple emballage étanche** :

- Emballage **primaire** : récipient étanche contenant l'échantillon (tubes de prélèvement, flacon à fermeture hermétique, ...)
- Placés dans un emballage **secondaire** étanche puis **tertiaire** étanche.



Nous vous remercions de respecter au mieux le principe du triple emballage afin de protéger l'échantillon et tous les acteurs qui le manipulent.

Un autre risque est l'oubli d'**aiguilles de prélèvement** dans les boîtes de prophylaxie. Ces aiguilles sont la source de blessures pour le vétérinaire, l'éleveur, l'ASV et les laborantins.

Puis, pour l'envoi, utilisez :

- Contenants propres
- Etiquettes d'expédition pré-imprimées du transporteur

- Papier Bulle – Ruban adhésif
- Plaques eutectiques en nombre suffisant

III.3.2 - Si la prestation prévoit des prélèvements et / ou des collectes assurées par le laboratoire, préciser les informations pratiques nécessaires. Toute modification des conditions de prélèvements ou collectes sont à envoyer par mail à ecdf-plv@ftfr.eurofins.com.

III.3.3 - Les échantillons prélevés ou collectés doivent être transportés dans les conditions suivantes de température, délais de mise en analyses et quantité à fournir :

Ces indications sont non contractuelles et peuvent être confirmées auprès de votre responsable commercial.

Pour une meilleure conservation des échantillons, nous vous recommandons des envois sous couvert du froid. Eviter le contact direct entre les prélèvements et les plaques eutectiques

- Sérologie :

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques |
|-----------|----------------------------------|----------------------|-------------|---|
| Sérologie | Toutes recherches sur sérum | Sérum | Tube sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ Après la prise de sang, transport réfrigéré ou laisser refroidir à température ambiante ○ 4 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement sur tube sec ne contenant que le sérum |
| | IgG1 sur colostrum | Colostrum | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ Le colostrum doit être prélevé le plus tôt possible après le vêlage ○ 48 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement pour le dosage IgG1 sur le colostrum |
| | Diagnostic de gestation sur lait | Lait | | <ul style="list-style-type: none"> ○ 24h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |

- Biologie moléculaire (PCR) :

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques | |
|-----|---|--|----------------|--|--|
| PCR | Paratuberculose | Matières fécales minimum 5g | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Chiffonnette Pédichiffonnette | Sachet stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | BVD-Maladie des muqueuses | Sérum individuel ou mélange de 2 à 10 (bovins de plus de 3 mois) | Tube sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement sur tube sec ne contenant que le sérum | |
| | | Sang EDTA : individuel ou mélange de 2 à 10 | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 jours au froid 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | | Tissus : rate, poumon | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Boucle auriculaire : 1 matrice | Tube Allflex | <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 jours au froid 5+/-3°C ou à température ambiante | |
| | | Lait individuel Minimum 7ml | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h pur au froid 5+/-3°C ○ 7 jours au froid 5+/-3°C si ajout de Bronopol ○ Ne pas congeler | |
| | Anaplasmosse (<i>Anaplasma phagocytophilum</i>) | Sang total Minimum 1ml | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | | Ecouvillon sec endocervical ou placentaire | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Avorton : rate Minimum 1g | Pot stérile | | |
| | Leptospirose | Sang total (EDTA uniquement) Minimum 500µL | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | | Urines Minimum 10mL | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | | Ecouvillon sec vaginal ou placentaire | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Tissus : foie, rein, rate, cœur Minimum 1g | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Eau (environnement) 100mL | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | FCO | Sang total (EDTA uniquement) Minimum 500 µL | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler | |
| | | Tissu : rate | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C | |
| | | Border Disease (Ovins) | | | |
| | | *sous-traitance | | | |

| | | | |
|---|--|---------------------|--|
| Schmallenberg (SBV) | Sang total Minimum 500 µL | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 15 jours au froid 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |
| | Sérum Minimum 500 µL | Tube sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 4 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement sur tube sec ne contenant que le sérum |
| | Organe et encéphale | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| Fièvre Q Chlamydie | Ecouvillon sec endocervical ou placentaire | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ 7 jours au froid positif 5+/-3°C pour le lait si ajout de Bronopol ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Avorton : rate, foie, liquide stomacal | Pot stérile | |
| | Lait Minimum 1ml | Pot stérile | |
| | Contenu stomacal d'avorton | Pot stérile | |
| Néosporose | Avorton : encéphale (minimum 10g), cœur, poumons, reins minimum 1g | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Ecouvillon sec endocervical ou placentaire | Ecouvillon sec | |
| Toxoplasmose | Avorton : encéphale (minimum 10g), cœur, poumons, reins minimum 1g | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Ecouvillon sec endocervical ou placentaire | Ecouvillon sec | |
| Génotypage (ovins) | Sang total (EDTA ou citrate) Minimum 500µL | Tube EDTA / citrate | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 jours à température ambiante ou réfrigéré à 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |
| Multiplex Maladies respiratoires : <i>Mycoplasma bovis</i> / <i>Histophilus somni</i> / <i>Pasteurella multocida</i> / <i>Mannheimia haemolytica</i> /bovine Coronavirus/bovine Respiratory Syncitial Virus/bovine Para-influenza 3 | Ecouvillons secs nasaux et trachéaux | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | ATT ou LBA, volume minimum : 5mL | Pot stérile | |
| | Poumons. : minimum 6x6x6 cm de tissu | | |
| MHE | Dang total (EDTA) uniquement | Tube EDTA | <ul style="list-style-type: none"> ○ 15j au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |

| | | | | |
|-----|--|---|--|--|
| PCR | (Bovins, caprins, ovins, cervidés) | Tissu : rate | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 24h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | | Organes d'avorton (rate, foie, cœur) | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 24h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Campylobacter fetus (bovins) *sous-traitance | Poumon, foie Minimum 1g | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 24h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | | Placenta ou écouvillon sec cervico-vaginal | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 24h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | | Liquide stomacal/poumons Minimum 1mL | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 8j au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | | Mucus vaginal et semences Minimum 5mL | Pot stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 8j au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Parvovirose (carnivore) *sous-traitance | Ecouvillon nasal | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7j au froid positif 5+/-3°C |
| | | Ecouvillon de fèces | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7j au froid positif 5+/-3°C |
| | | Ecouvillon rectal | Ecouvillon sec | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7j au froid positif 5+/-3°C |
| | Taylorella Equigenitalis* et asinigenitalis (chez les équidés) | Tout écouvillons vaginaux secs ou avec milieu de transport semence culture bactérienne réalisée dans les 48h après le prélèvement | Ecouvillon sec / écouvillon avec milieu de transport Amies et charbon | <ul style="list-style-type: none"> ○ 7 jours au froid 5+/-3°C |
| | Influenza aviaire (AIV) | Chiffonnette | Sachet stérile | <ul style="list-style-type: none"> ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | | Pédichiffonnette | Sachet stérile | |
| | | Ecouvillon avec milieu de transport liquide cloacal/trachéal | Ecouvillon transport (virocult) | |
| | | Organes : O1 : encéphale O2 : trachée + poumon O3 : intestin + contenu O4 : cœur + rein+ rate + foie *sous-traitance | Pot stérile | |

| | | | | |
|--|--|--|----------------|--|
| | Babesia caballi (équidé) | Sang EDTA | Tube EDTA | ○ 15j au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |
| | Mycoplasma haemocanis/haemofelis (félin/canin) | Sang EDTA | Tube EDTA | ○ 15j au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas congeler |
| | | Ecouvillon sec nasopharyngé ou oculaire | Ecouvillon sec | ○ 7j au froid 5+/-3°C |
| | | Liquide d'aspiration trans-trachéale (ATT) | Pot stérile | ○ 48h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |

Remarques :

 Matières fécales **5g minimum**

Sang total ou sérum : minimum 500µL

Organes : minimum 6x6x6 cm de tissu

- Parasitologie :

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques |
|---------------|--|---|-------------|--|
| Parasitologie | Coproscopie | Matières fécales 25 g minimum | Pot stérile | ○ 24h à température ambiante ou 48h au froid positif 5+/-3°C (ne pas congeler) |
| | Recherche de larves de strongles pulmonaires (méthode de Baermann) | Matières fécales 50 g minimum | | ○ 24h à température ambiante |
| | Cryptosporidiose | Matières fécales 25 g minimum | Pot stérile | ○ 48 h au froid positif 5+/-3°C (ne pas congeler) |
| | Sérologie douve | Sérum | Tube sec | ○ Après la prise de sang, laisser refroidir à température ambiante ○ 4 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement pour le sérum |
| | Sérologie douve bovin | lait | Pot stérile | ○ 48 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Dosage de pepsinogène | Sérum | Tube sec | ○ Après la prise de sang, laisser refroidir à température ambiante ○ 4 jours au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C uniquement pour le sérum |
| | Parasites externes | Poils, prélèvements cutanés | Pot stérile | ○ Température ambiante |

| | | | | |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------|---|
| Virologie (ELISA) | Rotavirus Coronavirus | Matières fécales 25 g minimum | Pot stérile | ○ 48h au froid positif 5+/-3°C (ne pas congeler) |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------|---|

- Microbiologie :

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques |
|---|--|--|---|---|
| Bactériologie | Recherche générale | Organe entier lorsque cela est possible | Pot stérile | ○ 24 h au froid positif 5+/-3°C |
| | | Biopsie d'organe, minimum 6x6x6 cm Liquide biologique (lait...) | | |
| | | Ecouvillonnage | Ecouvillon avec milieu de transport Amies | ○ Ne pas utiliser d'écouvillon sec ○ 24 h au froid positif 5+/-3°C |
| | Recherche et dénombrement de Clostridies (animal vivant) | Matières fécales 10 g minimum (ou 1/4 de pot de 60 ml) | Pot stérile | ○ 12 heures froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Recherche et dénombrement de Clostridies (animal mort) | Anse intestinale ligaturée ou contenu intestinal | Pot stérile | ○ 12 heures froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Matières fécales Recherche sur diarrhée | Matières fécales 10 g minimum (ou 1/4 de pot de 60 ml) | Pot stérile | ○ 24 heures au froid positif 5+/-3°C |
| | Pathologie respiratoire (organe) | Poumon : organe entier lorsque cela est possible ou minimum 6x6x6 cm | Pot stérile | ○ 24 heures au froid positif 5+/-3°C |
| Pathologie respiratoire (animal vivant) | Liquide d'ATT ou de Lavage Broncho Alvéolaire | Pot stérile | ○ 24 heures au froid positif 5+/-3°C | |
| | Ecouvillon nasal profond | Ecouvillon avec milieu de transport Amies | | |

- Oligo-éléments et métaux, biochimie, hématologie

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques |
|--------------------------|-----------|---|---------------|--|
| Oligo-éléments et métaux | Sang | Plasma | Tube hépariné | ○ 48 heures au froid positif 5+/-3°C (ne pas congeler) |
| | Organes | Organe entier lorsque cela est possible ou biopsie minimum 6x6x6 cm | Pot stérile | ○ . 48 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |
| | Liquides | Quelques ml | Pot stérile | ○ . 48 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C |

| | Recherche | Prélèvement de choix | Contenant | Conservation/Remarques |
|-------------|----------------------------------|----------------------|---------------|--|
| Biochimie | Paramètres biochimiques | Plasma | Tube hépariné | ○ 24 h au froid positif 5+/-3°C ○ Congélation inférieure à -16°C du plasma uniquement (après centrifugation) |
| Hématologie | NFS, frottis, parasites sanguins | Sang total | Tube EDTA | ○ . 24 h au froid positif 5+/-3°C ○ Ne pas centrifuger |

III.4 - Alertes auprès des DDETSPP (DDPP)

Lorsqu'il s'agit d'une exigence réglementaire, certains résultats pourront être transmis aux DDETSPP (DDPP) du département où a eu lieu le prélèvement.

IV. CONDITIONS D'EXECUTION DES PRESTATIONS : ANALYSE

IV.1 - Commande d'analyse

La feuille de demande d'analyse dûment complétée et accompagner des échantillons.

Pour les analyses de chimie des eaux et alimentaire, les quantités sont différentes selon les analyses, merci de contacter votre responsable commercial.

IV.2 - Délai de mise en analyse

Le laboratoire met en analyse les échantillons au plus vite après réception. Certaines analyses ne sont cependant pas réalisées tous les jours.

Pour toutes questions sur les délais de mise en analyse, merci de contacter votre responsable commercial.

IV.3 - Conservation des échantillons

Après analyse, certains échantillons sont conservés dans des conditions d'intégrité satisfaisantes :

- Sérologie : mise en sérothèque des sérums et conservation 12 mois à -18°C
- PCR : congélation des échantillons (hors tubes de sang) à -18°C et conservation 1 mois

IV.4 - Conservation des souches pathogènes (Microbiologie uniquement)

Le service de bactériologie conserve toutes les souches de colibacilles, issues de diarrhées de veaux et ayant fait l'objet d'un antibiogramme, durant 1 an.

Le laboratoire Eurofins Cœur de France dispose de solutions de conservations de souches sur du long terme en souchier. Pour tout renseignement sur cette prestation, contacter notre support analytique et service commercial.

IV.5 - Contres analyses, relances et analyses complémentaires

Les analyses pouvant être déclenchées, à partir du produit conservé en échantillothèque, sous réserve d'une quantité suffisante, et de délai de conservation respecté, à l'issue de l'analyse initiale sont :

- Les relances (réanalyses faites à l'initiative du laboratoire avant libération du résultat)
- Les contre-analyses (réanalyses faites à la demande du client après libération du résultat sous réserve d'acceptation par le laboratoire)
- Les autres analyses complémentaires (analyses demandées non prévues initialement par le client).

Les modalités de stockage des produits sont explicitées au paragraphe IV 3.

Les contre-analyses sur les échantillons d'eau ne peuvent être faites à l'exception de certains paramètres pour les analyses de chimie.

IV.6 - Résultats

IV.6.1 Délais de rendu des résultats

Les délais de rendu des résultats dépendent des méthodes analytiques mises en œuvre. Ils sont variables en fonction des analyses et peuvent être communiqués sur demande par votre responsable commercial ou sur votre devis.

IV.6.2 Rapport d'analyses

Les rapports d'analyses sont envoyés par voie électronique sous format pdf, en cas de refus de votre part d'avoir les résultats par mail, un frais de non-dématérialisation sera appliqué selon les conditions tarifaires du laboratoire.

Les rapports électroniques font foi et offrent la même valeur légale que les rapports papiers.

- Ils sont signés via une signature certifiée répondant aux exigences posées par l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir l'identification du signataire, la fiabilité du procédé qui garantit le lien de la signature avec l'acte auquel elle est rattachée.
- Ils sont transmis par voie sécurisée.

Les destinataires des rapports d'essais doivent être spécifiés au laboratoire dès la mise en place de la prestation. Toute modification de contact est à signaler à notre laboratoire pour mise à jour du paramétrage de votre compte.

Pour les analyses sur les eaux, les référentiels suivants sont utilisés pour conclure sur la conformité des échantillons :

| | |
|----------------------------------|---|
| Microbiologie et chimie des eaux | Arrêté du 30 décembre 2022 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine |
|----------------------------------|---|

IV.6.3 Mise à disposition des résultats sur notre extranet

(compris dans votre offre)

Dans un souhait d'amélioration permanente de nos prestations, un extranet est à votre disposition. Chaque client qui en fait la demande se verra attribuer un espace qui lui sera dédié. Nous proposons également des services étendus pour les donneurs d'ordres.

Cet outil pourra être développé en fonction de vos souhaits. Vous trouverez notamment en ligne :

- Vos rapports d'analyse et factures
- La mise en ligne en temps réel des tableaux de bord d'analyses
- La possibilité d'extraire par requête des statistiques spécifiques...

Cet outil sécurisé est un espace qui vous est dédié, et les résultats analytiques seront accessibles uniquement aux ayant droits de votre entreprise.

L'accès à cet outil est intégré dans notre offre prix. Vous pourrez donc en bénéficier aux conditions du présent devis.

IV.7 - Maintien de l'accréditation

Les analyses réalisées sous accréditation sont mentionnées dans le devis. Les résultats seront rendus sous accréditation pour les analyses concernées. Dans certains cas particuliers, le laboratoire pourra être amené à lever l'accréditation et la prestation ne correspondra donc pas à la prestation demandée initialement, ces situations seront tracées dans notre système d'enregistrement de la qualité.

A ce titre, les analyses non rendues sous accréditation ne seront par conséquent ni présumées conformes au référentiel d'accréditation ni couvertes par les accords de reconnaissance internationaux. Le rapport associé aux analyses rendues hors accréditation ne pourra en conséquence pas être mis à disposition ou envoyé à des tiers (Public ou autorités) conformément au document Cofrac GEN REF 11 en vigueur.

Les cas suivants justifient la levée de l'accréditation :

1- Pour les analyses d'eaux :

- Le délai entre le prélèvement et la mise en analyse ne respecte pas les exigences normatives :

| Paramètre | Délai normatif entre prélèvement et analyse (heures) |
|--------------------------|---|
| Flore aérobie 22°C | 12 h |
| Flore aérobie 36°C | 12 h |
| Spores ASR | 72 h |
| Coliformes | 18 h |
| Entérocoques intestinaux | 18 h |
| Escherichia coli | 18 h |
| Legionella | Surlendemain à compter de la date de prélèvement |
| Staphylocoques | 18 h (sauf eaux de piscine) |
| Pseudomonas | 12 h |
| Salmonella | 18 h |
| Paramètres chimiques | 24h00 mais possible plus en fonction des paramètres et stabilisants (voir votre responsable commercial) |

- La température à réception n'est pas conforme aux spécificités clients ou aux exigences normatives :
 - Chimie et Microbiologie des eaux : 5+/- 3 °C

- Le flaconnage utilisé pour le prélèvement n'est pas conforme aux exigences normatives :
 - Microbiologie : flacon stérile plastique avec thiosulfate pour les eaux traitées et sans pour les eaux non traitées
 - Chimie des eaux : flaconnage adapté aux paramètres demandés

2- Pour les analyses de santé animale :

Les critères d'acceptabilité des échantillons de santé animale (analyses sous accréditation) document P-PV-DE12619 sont régulièrement mis à jour : vous trouverez ci-dessous les dernières versions.

Pour toutes questions sur les critères d'acceptabilité, merci de contacter votre responsable commercial.

CAUSES DE REFUS DES ECHANTILLONS EN SANTE ANIMALE

PCR SANTE ANIMALE

- Matrice non adaptée à la recherche demandée
- Echantillon non identifié
- Contenant cassé avec risque de contamination du prélèvement
- Délai depuis le prélèvement supérieur à 15 jours
- Mauvaise conservation du prélèvement (lyse avancée, signes de contamination bactérienne, moisissures)

Cas des reprises de sérums traités dans le service sérologie

- Une reprise de sérum pour analyse PCR peut être faite uniquement à partir des tubes reçus par le laboratoire, lorsque seulement des cônes à filtre ont été utilisés pour les prises d'essai
- Les sérums en sérothèque et les tubes traités par les automates ne seront pas exploitables en PCR

En cas de non-respect des critères d'acceptabilité, le laboratoire contacte le demandeur pour savoir si l'analyse doit être faite. Si le demandeur veut réaliser l'analyse, celle-ci sera rendue hors COFRAC et sous réserves.

SEROLOGIE

Tubes de sang

- Tube cassé
- Echantillon non ou mal identifié
- Echantillon en quantité insuffisante
- Sérum hémolysé
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

Buvards

- Buvard non imbibé sur les 2 faces
- Condensation à la surface
- Inter-contamination par contact
- Développement fongique
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

Cartilages auriculaires

- Quantité insuffisante
- Délai entre prélèvement et réception supérieur à 30 jours

1 Reprises de sérothèques

- Volume inférieur à 150 µL
- Sérothèque décongelée plus de 3 fois

PRELEVEMENTS DANS LE CADRE DE LA CERTIFICATION SANITAIRE A DESTINATION DES ETATS MEMBRES ET DES PAYS-TIERS Instruction technique DGAL/SDSBEA/2021-895 26/11/2021.

Refus si une des conditions ci-dessous n'est pas remplie :

- Présence d'un scellé numéroté, non corrompu, par éleveur
- Identification du prélèvement : numéro officiel composé d'un code pays (2 lettres) + 10 chiffres (l'utilisation d'une étiquette collée sur le tube est recommandée)
- Annexe 1 : volet vétérinaire correctement remplie
- Annexe 1 bis : liste des animaux prélevés correctement remplie (n° d'identification individuel reporté sur l'annexe)
- Annexe 2 : engagement de l'éleveur correctement remplie
- Conditions du point II SEROLOGIE

Microbiologie Animale

Critères d'acceptabilités et prélèvements à réaliser dans le cadre de la recherche de Métrite Contagieuse Equine : cf section Equidés : document P-RC-WO11878

CRITERES D'ACCEPTABILITES et PRELEVEMENTS à réaliser dans le cadre de la RECHERCHE DE METRITTE CONTAGIEUSE EQUINE

| Recherche | Technique | 1. Prélèvement demandé | 2. Conditionnement | 3. Délai et condition d'acheminement | 4. Particularité | 5. Divers |
|--|-------------|---|--|---|---|--|
| Isolement et identification de <i>Taylorella equigenitalis</i> | NF U 47-108 | Etalon : écouvillonnage : - fosse urétrale - canal urétral - fourreau - liquide pré-éjaculatoire prélevé dans l'urètre - sperme (écouvillon ou pot stérile) Jument : écouvillonnage : - clitoris - sinus clitoridiens - utérus - mucus vaginal ou cervico-vaginal | Ecouvillon stérile placé en milieu de transport Amies-charbon non périmé et convenablement bouché | Sous couvert du froid et à l'abri de la lumière de préférence Délai : < 48 heures En cas de transport à température ambiante Délai : mise en culture au plus tard le lendemain du prélèvement | Fiche de demande d'analyses renseignée et signée par le vétérinaire Date et heure des prélèvements renseignés | Dans le cas où un seul prélèvement est fait pour un étalon, écouvillonner la fosse urétrale. Ne pas prélever les équins sous traitement antibiotique ou antiseptique local. |

L'isolement de *Taylorella equigenitalis* n'est pas réalisé, quand les critères d'acceptation des colonnes 1, 2 et 3 ne sont pas respectés.
Si les écouvillons sont périmés ou si la colonne 3 n'est pas respectée, le laboratoire peut réaliser la technique PCR selon les critères ci-dessous.
Appel téléphonique du Vétérinaire quand la date et l'heure des prélèvements ne sont pas renseignés.

| Recherche | Technique | 1. Prélèvement demandé | 2. Conditionnement | 3. Délai et condition d'acheminement | 4. Particularités | 5. Divers |
|--|---|---|--|---|---|---|
| recherche par PCR de <i>Taylorella equigenitalis</i> et <i>Taylorella asigenitalis</i> | ADIAVET CEMO <i>Taylorella</i> real time | Etalon : écouvillonnage: - fosse urétrale - canal urétral - fourreau - liquide prééjaculatoire prélevé dans l'urètre - sperme (écouvillon ou pot stérile) Jument : écouvillonnage : - clitoris, sinus clitoridiens - utérus - mucus vaginal ou cervico-vaginal | écouvillon avec milieu de transport ou écouvillon sec conservé à l'abri de la lumière et convenablement bouché | Température ambiante ou réfrigéré Délai : < 48h (tolérance jusqu'à 7 jours) | Fiche de demande d'analyses renseignée et signée par le vétérinaire | Dans le cas où un seul prélèvement est fait pour un étalon, écouvillonner la fosse urétrale |

Cas de refus : quand les critères d'acceptation des colonnes 1,2 ,3 ne sont pas respectés

| | | |
|--------------------------|-------------|----------------------------------|
| Référence : P-RC-WO11878 | Version : 5 | Date de publication : 08.03.2023 |
|--------------------------|-------------|----------------------------------|

Critères d'acceptabilités et prélèvements à réaliser dans le cadre des recherches de Salmonelles :

cf section Animaux de rentes :

Document T-ELCDF-WO11880 : environnement des productions animales

CRITERES D'ACCEPTABILITES et PRELEVEMENTS à réaliser dans le cadre de la recherche de SALMONELLA dans l'environnement des productions animales

| Recherche COFRAC | Technique | 1. Prélèvement demandé | 2. Conditionnement | 3. Délai et condition d'acheminement | 4. Particularité | 5. Divers |
|--------------------------------|------------------------|--|------------------------|--|---------------------------------|---|
| Salmonelles en élevage avicole | Culture NF U 47-100 | *Chiffonnettes (Prélèvement de l'environnement ** Pédichiffonnettes ou chaussettes humidifiées (prélèvement de litière) | Sacs plastiques | Le préleveur doit envoyer ses prélèvements dans les 24 heures. Et le laboratoire doit l'ensemencer au maximum dans les 48 heures suivant son arrivée. Le délai entre le prélèvement et le début de l'analyse ne doit pas excéder 96 heures. (avec une tolérance à 4 jours) | Chiffonnette 20 à 60 g | Des chiffonnettes prêtes à l'emploi, des pédichiffonnettes ou chaussettes humidifiées et des pots stériles sont disponibles à ELCDF. Les chiffonnettes, pédichiffonnettes ou chaussettes ne doivent pas être périmées |
| | | Fientes, matières fécales, lisiers, fumiers | Pot hermétique stérile | | 50 à 100g | |
| | | Poussières | Pot hermétique stérile | | Poussières : entre 20 et 40g | |
| | | 5+5 Fonds de boîtes, fonds de casiers d'éclosiers | Emballage fermé | | 5 unités | |

- Si les prélèvements arrivent **hors délai**, appeler le demandeur de l'analyse, afin qu'il refasse le prélèvement. Si le prélèvement ne peut être refait, réaliser les analyses, noter sur le rapport d'analyses que les analyses ont été réalisées hors délai, informer la DDCSPP ou la DDPP du département d'élevage. (Le dépassement du délai d'acheminement peut entraîner une diminution de la sensibilité de la détection des Salmonella, le résultat a une valeur prédictive amoindrie). Sous réserve d'accord du client, les échantillons reçus entre 4 et 6 jours seront analysés sous accréditation. Au-delà de 6 jours entre le prélèvement et la mise en analyse, le rapport ne sera pas rendu sous accréditation.

- Si les **supports ne correspondent pas** à la législation en vigueur (ex : 1 paire de chaussette au lieu de 2), appeler le demandeur de l'analyse, afin qu'il refasse le prélèvement. Si le prélèvement ne peut être refait, réaliser les analyses, noter sur le rapport d'analyses que les supports des prélèvements ne sont pas conformes et informer la DDCSPP ou la DDPP du département d'élevage.

- Si les **supports sont périmés**, appeler le demandeur de l'analyse, afin qu'il refasse le prélèvement. Si le prélèvement ne peut être refait, réaliser les analyses, noter sur le rapport d'analyses que les supports des prélèvements sont périmés et peuvent entraîner une diminution de la sensibilité de la détection des Salmonella et informer la DDCSPP ou la DDPP du département d'élevage.

- Si un **doute** existe sur la réalité de l'**utilisation** des chiffonnettes et pédichiffonnettes (prélèvement « propre » puis milieu d'enrichissement (MSRV en particulier) stérile), faire tout de même les analyses et le noter sur le rapport.

Les chiffonnettes et pédichiffonnettes doivent être imbibées d'une solution neutralisante en cas de prélèvement après désinfection, dans le cas contraire demander à ce que les prélèvements soient refaits.

*Chiffonnette : support de prélèvement constitué d'une pièce de matériau de type non tissé d'une surface totale d'au minimum 900 cm² imbibé de liquide stérile et humide au moment de l'emploi.

** Pédichiffonnette = paire de chaussettes : support de prélèvement stérile constitué de jersey pré-imbibé et porté au pied du préleveur.

Rq : la recherche de salmonelle sur les eaux d'abreuvement n'est pas réalisée selon la norme NF U 47-100

Référence : T-ELCDF-WO11880

Version : 5.6

Date de publication : 22.12.2022

Document T-ELCDF-WO11883 : mammifères

CRITERES D'ACCEPTABILITE et PRELEVEMENTS à réaliser dans le cadre de la RECHERCHE de SALMONELLA chez les MAMMIFERES

+

| Recherche COFRAC | Technique | 1. Prélèvement demandé | 2. Conditionnement | 3. Délai et condition d'acheminement | 4. Particularité | 5. Divers |
|---------------------------------|---|---|--------------------------------------|---|---------------------------------|--------------------------------|
| Salmonelles chez les mammifères | Culture Texte cofrac NF U 47-102 | 1 - Fèces prélevé dans l'ampoule rectale ou dans l'intestin 2 - En cas d'avortement : écouvillons vaginaux, placentas prélevé sur la femelle, avorton ou foie d'avorton 3 - organes divers (rate ...) | Conditionnement hermétiquement fermé | Réfrigéré Délai : de préférence dans les 48 heures | Fèces : Minimum 10g ou 10 ml | Prélever avant antibiothérapie |

Référence : T-ELCDF-WO11883

Version : 2.3

Date de publication : 22.05.2023

document T-ELCDF-WO11884 : oiseaux

CRITERES D'ACCEPTABILITES et PRELEVEMENTS à réaliser dans le cadre de la RECHERCHE DE SALMONELLES CHEZ LES OISEAUX

| Recherche COFRAC | Technique | 1. Prélèvement demandé | 2. Conditionnement | 3. Délai et condition d'acheminement | 4. Recommandation |
|------------------------------|--|--|--|---|--|
| Salmonelles chez les oiseaux | Culture NF U 47-101 | Oiseaux représentatifs non endommagés ou modifiés (non autopsiés) et non putréfiés si mort | Caisse carton ou plastique (de préférence fournie par l'éleveur) | Inférieur à 24 heures | |
| Salmonelles dans les muscles | Culture par ISO 6579 ou une autre méthode alternative validée AFNOR selon la norme ISO 16140 | Volailles vivantes (Pour le nombre, voir la réglementation en vigueur) | | | Animaux non stressés par les conditions d'acheminement |
| | | Volailles mortes (Pour le nombre, voir la réglementation en vigueur) | Dans la journée | Il est préférable de transporter les poulets sous régime du froid dans les meilleurs délais après l'euthanasie. | |

Cas de refus pour une analyse COFRAC : quand les critères d'acceptation des colonnes 1 et 3 ne sont pas respectés.
 Le laboratoire contacte le client pour savoir si l'analyse doit être réalisée. Celle-ci sera alors rendue hors accréditation.

| | | |
|-----------------------------|---------------|----------------------------------|
| Référence : T-ELCDF-WO11884 | Version : 3.2 | Date de publication : 05.12.2019 |
|-----------------------------|---------------|----------------------------------|

IV.8 - Confidentialité et impartialité

Toutes les informations transmises ou obtenues par le laboratoire concernant les échantillons envoyés ainsi que les informations relatives aux résultats sont strictement confidentielles et sont traitées en toute impartialité.

En aucun cas le laboratoire ne divulguera ces informations à une tierce partie, sans l'accord du client. Dans le cas d'une obligation réglementaire, le client sera averti de la mise à disposition de son rapport.

Dans le cas d'une exigence d'accréditation, le laboratoire pourra être amené à présenter le rapport d'un client à l'auditeur pour démontrer le respect des exigences qualité.

IV.9 - Annulations logistiques & analytiques

Les annulations de logistique (collecte ou prélèvement) doivent être faites au minimum **24 heures ouvrées avant la date prévue**.

Dans le cas contraire, les prestations prévues seront facturées.

Les annulations analytiques doivent être demandées avant la mise en analyse des échantillons ; la mise en analyse par le laboratoire engage la facturation des analyses réalisées.

V. UTILISATION DE NOS RAPPORTS D'ANALYSE

Conformément à la version en vigueur du GEN REF 11, le client n'est pas autorisé à utiliser la marque d'accréditation de la société. La reproduction par le client du rapport dans son entièreté n'est pas considérée comme un usage de la marque d'accréditation, mais doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la Société pour toute diffusion.

Que la diffusion du rapport d'analyse permette ou non d'identifier la société, le client garantit la société contre toutes les conséquences, de quelque nature que ce soit, d'une diffusion du rapport d'analyse, d'un mauvais usage ou d'un usage abusif de la marque d'accréditation de la société, ou de toute référence à celle-ci.

VI. RECLAMATION

Chaque réclamation, fait systématiquement l'objet d'un enregistrement sur notre outil de gestion des anomalies et réclamations afin de lui attribuer un numéro et d'en assurer le suivi. Notre procédure de gestion des réclamations est disponible sur demande.

Un mail est systématiquement envoyé en cas de réclamation en vous indiquant la bonne prise en charge et le numéro de celle-ci.

La première étape est une traçabilité complète qui consiste à vérifier l'enregistrement de votre échantillon, l'étiquetage de celui-ci, l'homogénéité entre les différents flacons, puis une vérification sur l'analyse (conformité des contrôles, dilutions, vérification des calculs...)

Si la première étape est confirmée, vous êtes informés, et si besoin nous pouvons initier une contre analyse. Pour réaliser cette contre analyse, nous créons un dossier d'annule et remplace afin que vous receviez les résultats de la contre-analyse dans un rapport, comme les analyses classiques. Cette contre analyse sera à la charge du laboratoire si le résultat est différent du résultat initial et à votre charge dans le cas contraire

VII. SOUS-TRAITANCE

Par la signature de ce devis, vous acceptez la possibilité pour le laboratoire de sous-traiter les prélèvements ou analyses dans l'un ou l'autre des sites accrédités de notre réseau ou sur des laboratoires externes. Document P-ST-FO11324 : Gestion des sous-traitances en santé animale sous accréditation COFRAC, sur demande auprès du responsable commercial.

VIII. MODALITES DE FACTURATION

Les factures seront transmises par voie électronique :

- Les factures électroniques ont la même valeur légale que les factures papier.
- Elles sont signées via une signature certifiée répondant aux exigences posées par l'article 1316-4 du Code Civil, à savoir l'identification du signataire, la fiabilité du procédé qui garantit le lien de la signature avec l'acte auquel elle est rattachée.
- Elles sont transmises par voie sécurisée.

En cas de refus de dématérialisation des factures, un frais sera appliqué selon les tarifs applicables au laboratoire

Les destinataires doivent être spécifiés au laboratoire dès la mise en place de la prestation (Annexe I) et toute modification des contacts habituels devra être signalée au laboratoire pour mise à jour du compte client.

Les factures sont payables sous 30 jours par virement de préférence.

IX. AMELIORATION CONTINUE

Outre notre expertise technique et notre système qualité, le laboratoire Eurofins Cœur de France s'implique dans une démarche d'amélioration continue. Cette démarche se concrétise à travers la mise en place de différentes actions dans les domaines de l'optimisation des processus et de l'environnement.

Optimisation des processus : Afin d'améliorer nos services, nous recherchons l'optimisation et l'harmonisation des processus, avec les outils du Lean Management.

L'environnement : conscient des enjeux climatiques actuels, nous travaillons sur la diminution des déchets produits par notre laboratoire ainsi que sur l'amélioration du taux de valorisation matière. Ces actions s'inscrivent dans notre volonté de réduire notre empreinte carbone. Le réseau Eurofins a pour objectif la neutralité carbone à l'horizon 2025.

X. INFORMATIONS DISPONIBLES POUR LE CLIENT

Le laboratoire met à disposition de tous ses clients divers documents sur le site du laboratoire :

- Portée d'accréditation du laboratoire
- Procédure de gestion des réclamations
- Procédures de prélèvements de surfaces
- Conditions prélèvement des eaux
- Vos contacts laboratoire

En complément, les informations suivantes sont mises à votre disposition dans les documents remis par nos équipes commerciales :

- Méthode renseignée dans le devis ou dans les fiches techniques associées
- Accréditation renseignée dans le devis ou dans les fiches techniques associées
- Critères d'interprétation dans le devis // règles d'interprétation disponibles sur demande au laboratoire.

Le laboratoire informe ses clients qu'ils ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation du laboratoire

XI. AVANTAGES DE L'OFFRE – RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE NOTRE LABORATOIRE

Accréditation Cofrac :

Eurofins Laboratoire Cœur de France est accrédité selon la norme NF EN ISO 17025 version en vigueur par le Comité France accréditation (Portée n° 1-2452 disponible sur www.cofrac.fr) pour la réalisation de certains types de prélèvements et d'analyses.

Le Laboratoire Eurofins Cœur de France fait partie du réseau Eurofins et afin de vous apporter une qualité de service optimale, vos analyses pourront, si nécessaire, être sous-traitées simultanément dans des laboratoires accrédités COFRAC du réseau Eurofins. C'est pour vous une garantie de sécurité et de continuité de services.

Les portées d'accréditation détaillant la liste des paramètres accrédités de chacun des laboratoires sont communiquées sur simple demande auprès du Service Commercial (Tél : 04 70 47 71 00) et consultables sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

☐ Agréments Environnement :

Eurofins Laboratoire Cœur de France est agréé par le ministère chargé de l'Environnement pour l'analyse des eaux. La liste complète des paramètres et des laboratoires agréés est publiée sur le site du Ministère (www.labeau.ecologie.gouv.fr).

☐ Agréments Santé :

Eurofins Laboratoire Cœur de France est agréé par le ministère en charge de la Santé au titre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

☐ Agrément Sécurité Alimentaires :

Eurofins Laboratoire Cœur de France est agréé par le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales pour l'analyse des denrées alimentaires (y compris E.coli STEC)

☐ Fiabilité :

Participation à de nombreuses commissions de normalisation (AFNOR, ISO, ...) et à différents circuits d'intercalibration (AGLAE - BIPEA -LGC - Raema ...).

☐ Accompagnement :

Bien plus que les activités de laboratoire, nous pouvons répondre à vos problématiques environnement-santé à travers nos pôles de compétences.

Pour Eurofins Cœur de France



Caroline PAGNEUX,

Directeur SAEML

Eurofins Laboratoire Cœur de France

Pour le Client

NOM de la société

N° SIRET

NOM du signataire :

Date :

(préciser le nom du signataire, dater et faire précéder la signature de la mention manuscrite "Bon pour accord")

Annexe I : Conditions générales de ventes et de prestations de services

Conditions Générales de Vente et de Prestations de Services

Applicables à compter du 15/09/2023

1. Champs d'application - Opposabilité

Les présentes conditions de vente (ci-après dénommées « CGV ») régissent toute commande, demande ou relation commerciale portant sur (1) toutes prestations de services rendues par la Société prestataire telle que décrites à l'article 2 ci-après) et notamment les prestations d'analyses, de prélèvements, d'audits, d'inspections, de visites, d'études, de formations et d'événements, d'assistance technique (ci-après dénommées les « Prestations ») et (2) sur la fourniture par la Société de produits et notamment de consommables, réactifs, kits, matériels, logiciels ou autres (ci-après dénommés les « Produits »).

La Société et le client qui commande les Prestations ou les Produits sont ci-après dénommés ensemble « Parties » et individuellement « Partie ». Les présentes CGV constituent le cadre de la relation commerciale entre les Parties et prévalent sur tous autres accords, dispositions ou documents émanant du client, de quelque nature que ce soit, notamment ses conditions d'achat, auxquelles il renonce expressément et définitivement.

Les présentes CGV entrent en vigueur à la date figurant en tête des présentes et s'appliquent à compter de cette date toute version ultérieure des CGV. Le client est informé qu'il ne peut être modifié à tout moment et seront le cas échéant soumises à une nouvelle acceptation du client.

Toute dérogation aux présentes CGV requiert obligatoirement un accord écrit, écrit et signé par une personne dûment habilitée à représenter la Société. Par conséquent, toute dérogation ou disposition quelconque proposée par le client, à quelque moment que ce soit et sous quelque forme que ce soit, qui dérogerait aux présentes CGV et qui n'aurait pas été dûment acceptée par écrit par un représentant de la Société demeure tacite, sans effet et considérée comme inopposable.

2. Commandes

La Société ne traite les Prestations et les Produits qu'avec des clients professionnels. Aucune commande ou demande de Prestations ou de Produits ne peut être passée par un non-professionnel ou un consommateur au sens de l'article L1013 du Code de la Consommation.

Toute demande de Prestations et de Produits transmise par le client à la Société implique l'acceptation et l'application pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Une demande de Prestations et de Produits doit être adressée par écrit à la Société, le client s'engageant à recevoir de manière privilégiée à l'usage légal (DL) ou tout autre type d'accès d'échanges de Données Informatiques (DLI), sauf en cas d'indisponibilité temporaire de ces accès, en raison de circonstances empêchant ou limitant l'échange des données. Toute demande de Prestations ou de Produits formulée par un client (notamment par téléphone) implique, pour être recevable, une confirmation écrite du client. A défaut, la Société se réserve le droit de ne pas traiter.

Une demande de Prestations et de Produits fait l'objet d'un devis, d'offre ou de accord contractuel signé par le client et sous réserve de l'envoi par le client des échantillons dans les délais et conditions convenus ou, à défaut de retour du devis, d'une offre ou accord contractuel signé, à compter du commencement d'exécution des Prestations ou de la livraison des Produits par la Société.

La Société peut conditionnellement l'acceptation d'une commande au paiement par le client d'un acompte pouvant aller jusqu'à 100% du montant de la commande.

Le client reconnaît que les présentes CGV s'appliquent à toutes (Commandes) facturées au client, à toutes nouvelles (Prestations) ou nouvelles (livraisons) de Produits au client même en l'absence de nouvelle acceptation formelle de sa part desdites CGV.

Les termes de la Commande complètent les présentes CGV. Toute disposition contraire aux présentes CGV figurant dans la Commande est-elle valide et applicable par la Société.

Toute condition particulière convenue au titre d'une Commande ne s'applique qu'automatiquement aux Commandes suivantes du client, chacune des Commandes passées par le client constituant un contrat indépendant et distinct.

Le bénéfice d'une Commande est personnel au client qui s'interdit de céder ou transférer sous quelque forme que ce soit, sans l'accord préalable et écrit de la Société, ses droits et obligations au titre des présentes CGV et de la Commande.

Une Commande ne peut pas être partiellement ou totalement modifiée ou annulée par le client sans l'accord préalable, écrit et écrit de la Société.

En cas d'annulation de la partie d'une Commande de suspension ou de report d'exécution de celle-ci à l'initiative du client, le client est tenu de payer au client, (1) les acomptes éventuellement déjà versés à la Société lui ayant été acquittés, (2) le prix des Prestations et/ou des Produits de la Commande concernée ayant été consommés ou livrés et/ou intégrés, et (3) le client est redevable envers la Société d'une indemnité équivalente au préjudice subi par celle-ci incluant le frais engagé en cas de livraison de la Commande, ainsi que le montant de cette indemnité ne puisse en tout état de cause être inférieur à 50% du montant total HT de la Commande concernée, sauf si le client peut prouver que le préjudice subi par la Société est inférieur à 50% auquel cas l'indemnité est équivalente au préjudice réellement subi par la Société.

Les Prestations suivantes sont soumises à des délais d'analyse spécifiques, l'annulation après le délai initial entraînant la facturation de l'intégralité de la Commande - à l'exception pour une collecte, liée à l'analyse pour un prélèvement, une remise à l'analyse pour un audit.

En cas de Commande impliquant une intervention sur le site du client (liée à l'analyse notamment des prestations de prélèvement, audit et formation), toute impossibilité de réaliser la Commande au fait de conditions d'intervention ne permettant pas de garantir la sécurité des salariés et intervenants de la Société ou en cas d'impossibilité d'accéder au site, sans consultation de la Commande à l'initiative de la Société, le client est tenu de payer au client, le jour prévu de réalisation de la Commande et entraînera les conséquences escomptées ci-dessus.

La Société se réserve le droit d'intervenir, modifier et/ou réaliser une Commande en cours et en cas de modification de la réglementation ou législation applicable ayant un impact sur l'exécution de la Commande, sans qu'aucune indemnité ou remboursement ne puisse être réclamé par le client à ce titre. En cas de réalisation de la Commande pour ce motif, le client demeure tenu au paiement des Produits livrés et des Prestations en cours ou partie exécutées et à la prise en charge des frais engagés par la Société au titre d'exécution de la Commande.

Toute demande de Prestations ou de Produits non prévue dans la Commande fait l'objet d'un nouveau devis, offre ou accord contractuel précisant le prix de ces Produits et/ou Prestations nouvelles. L'envoi par le client d'échantillons supplémentaires non prévus dans la Commande constitue une nouvelle demande de Prestations et fait l'objet d'une nouvelle Commande.

3. Exécution des prestations

3.1 Conditions d'exécution

La Société demeure libre de déterminer ses méthodes, procédés, techniques, produits ou autres nécessaires à l'exécution des Prestations commandées. Les délais d'exécution précisés dans la Commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur non-respect ne saurait engager la responsabilité de la Société.

L'obligation de la Prestation commandée par le client est conditionnée à la réception par la Société et dans les délais convenus par la Société, d'un ou de plusieurs échantillons devant être analysés et de l'ensemble des informations nécessaires devant être fournies par le client. Tout retard du client dans la transmission des échantillons et informations entraîne le report des délais indicatifs d'exécution et pourra justifier la facturation de frais complémentaires par la Société ou une révision du prix des Prestations, ce que le client reconnaît et accepte expressément.

La Société est libre de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Prestations, ce que le client accepte expressément. La Société demeure responsable de la bonne exécution des Prestations par ses sous-traitants.

La Société se réserve la possibilité d'exécuter les Prestations par tranche, chaque tranche de Prestations pouvant être facturée séparément.

Dans l'hypothèse où le client commande une Prestation d'analyse couverte par une partie d'accréditation, le client autorise néanmoins la Société à lui délivrer un rapport d'analyse hors accréditation, dès lors que les conditions d'analyse n'ont pas permis à la Société de réaliser la prestation conformément au référentiel d'accréditation. La Société fera ses meilleurs efforts pour informer le client au plus tôt de l'impossibilité de réaliser la prestation dans le cadre du référentiel d'accréditation. Dans tous les cas, le prix de la Prestation commandée par le client demeure intégralement dû à la Société. Le rapport d'analyse émis par la Société hors accréditation ne pourra en aucun cas être utilisé par le client ou présenté aux tiers comme un rapport émis sous accréditation.

La Prestation reçue hors accréditation n'est ni présumée conforme au référentiel d'accréditation, ni couverte par les accords de reconnaissance internationaux. Le rapport associé ne pourra en aucun cas être mis à disposition des tiers (le public ou les autorités).

3.2 Rapports et résultats

Les Résultats sont adressés au client sur support papier, par courrier électronique sous format PDF et/ou par tout autre moyen, à l'attention du personnel et/ou des représentants du client désigné dans la Commande.

Les rapports transmis par voie électronique sont signés électroniquement par un personnel habilité au regard de l'authentification du signataire habilité à valider les rapports et sont assortis par la Société selon un procédé technique permettant leur conservation dans leur format originel. Les procédés techniques mis en œuvre par la Société permettent d'assurer la confidentialité et l'intégrité des données figurant dans les rapports. Le client reconnaît et accepte que les rapports transmis par voie électronique sont adressés comme exemplaire original devant les Tribunaux et font la preuve des données qu'ils contiennent, peuvent recevoir, valables et opposables entre le client et la Société, de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante qu'un rapport qui serait établi, reçu ou conservé sur support papier.

Chaque rapport est et sera traité strictement à l'usage (interne) du client (sauf avis contraire). Dans le cas où l'exécution des Prestations a été sous-traitée à un tiers, les rapports originaux du sous-traitant justifiant les résultats sont transmis uniquement sur demande écrite du client.

Sur demande expresse et écrite du client, la Société peut établir un comparatif entre les Résultats obtenus à l'issue des Prestations et les normes applicables dans le domaine concerné. Ce comparatif constitue une Prestation supplémentaire faisant l'objet d'une Commande et d'une facturation séparément de la part de la Société.

Dans le cas où un rapport d'analyse préliminaire a été établi par la Société et adressé au client, celui-ci reconnaît et accepte que certaines informations et résultats sont susceptibles d'être erronés et que le rapport préliminaire et le rapport final, et qu'en conséquence, toute utilisation et/ou interprétation des informations et résultats du rapport d'analyse préliminaire relève de la responsabilité exclusive du client.

A la demande du client, un comparatif de rapport ne comportant aucun résultat ou conclusion peut être remis par la Société au client, dès lors qu'un rapport complet a été émis préalablement. Le client reconnaît et accepte que ledit extrait ne saurait en aucune circonstance remplacer ou annuler le rapport initial et original du rapport et que toute utilisation de l'extrait de rapport relève de la responsabilité exclusive.

3.3 Réalisation des analyses

Le client dispose d'un délai de 30 jours calendaires à compter de la date d'envoi par la Société du rapport d'analyse pour formuler une objection ou contester les résultats. Si le client souhaite que l'analyse soit reprise, il y souscrit le coût dans le cadre d'une nouvelle commande. Le client est seul responsable de la conformité et du motif de l'analyse de l'échantillon. Le client est tenu de fournir à la Société, au moment de la réception de l'échantillon, un état de conservation et de la date de la réception de l'échantillon, et de les délais et conditions de conservation de l'échantillon sont compatibles avec la réalisation de cette seconde analyse.

4. Echantillons fournis par le client

4.1 Envoi et gestion des échantillons

Les échantillons fournis par le client doivent être en quantité suffisante et dans un état qui permette la préparation et l'exécution sans difficulté des Prestations. Le client doit s'assurer et garantir qu'aucun échantillon ne représente un danger pour la Société, ses laboratoires, matériels et équipements, son personnel, ses représentants et éventuels sous-traitants, qui ce soit sur le lieu de prélèvement de l'échantillon, pendant son transport, ou lors de sa manipulation dans les laboratoires ou établissements de la Société. Le client est seul responsable de la conformité et du motif de l'analyse de l'échantillon. Le client est tenu de fournir à la Société, au moment de la réception de l'échantillon, un état de conservation et de la date de la réception de l'échantillon, et de les délais et conditions de conservation de l'échantillon sont compatibles avec la réalisation de cette seconde analyse.

Si le client ne peut pas fournir un échantillon, il est tenu de fournir un état de conservation et de la date de la réception de l'échantillon, et de les délais et conditions de conservation de l'échantillon sont compatibles avec la réalisation de cette seconde analyse.

Le client est responsable de toutes les conséquences financières d'un quelconque manquement à ses obligations au titre du présent article 4 et supporte l'ensemble des coûts, frais, dommages et préjudices qui seraient subis ou supportés par la Société, son personnel, ses représentants et éventuels sous-traitants, qui ce soit sur le site de prélèvement et de collecte de l'échantillon, durant son transport ou dans les laboratoires ou locaux de la Société.

Le client supporte tous les coûts liés à l'élaboration des matériels et déchets dangereux résultant de l'analyse, qu'ils aient été ou non déclarés comme tels par le client.

4.2 Propriété des échantillons

Le client est propriétaire des échantillons. Le client autorise la Société à utiliser globalement les échantillons aux fins d'exécution des Prestations commandées. La Société ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de déviation de l'échantillon confié pour évaluer la Commande.

4.3 Sort des échantillons à l'issue des Prestations

La Commande précise si, à l'issue des Prestations, l'échantillon doit être restitué au client, détruit ou conservé (et le cas échéant la durée de conservation souhaitée). A défaut de précision dans la Commande ou de dispositions réglementaires spécifiques relatives à la conservation, l'échantillon ou son reliquat est conservé par la Société pendant une durée maximale de 30 (trente) jours calendaires courant à compter de la fin des Prestations correspondantes, à moins que l'échantillon ne soit constitué de données personnelles, et du délai maximum de conservation énoncé dans ce cas-ci.

A l'issue de cette durée de conservation, sauf précision contraire figurant dans la Commande, l'échantillon ou son reliquat sont détruits par la Société, sans qu'une information ou notification particulière du client ne soit requise.

Le client souscrit l'intégralité des frais et coûts découlant de la restitution, la destruction ou la conservation de l'échantillon, y compris dans le cas où le montant de ces frais ne figure pas expressément dans la Commande :

- En cas de restitution de l'échantillon au client : les frais de transport, d'assurance et d'emballage de l'échantillon sont à la charge du client. Les échantillons sont transportés aux risques et périls du client, la responsabilité de la Société ne pourra être engagée à moins que ce soit en cas de déterioration, avarie ou perte résultant de dommages de l'échantillon lors du transport.
- En cas de destruction : le client souscrit l'ensemble des frais et coûts de destruction, y compris dans l'hypothèse où la loi et la réglementation applicable (sur les matières et déchets dangereux par exemple) engendrerait des frais supplémentaires et/ou spécifiques de destruction.
- En cas de conservation de l'échantillon : la Société s'engage à prendre les mesures raisonnables en accord avec les pratiques standard pour conserver l'échantillon aux frais et risques du client. Celui-ci souscrit l'intégralité des frais de conservation en ce compris les frais supplémentaires découlant de l'obligation d'agir à respecter la loi et les réglementations spécifiques relatives aux matières et déchets dangereux.

5. Fourniture des produits

La livraison des Produits commandés (notamment DWDRS (Interster 2020), à savoir la mise à disposition des Produits au lieu précisé dans la Commande ou à défaut, dans les locaux de la Société) avant son envoi par le transporteur.

Les clients de Eurofins ne sont destinés qu'à être utilisés. Leur non-observation ne peut entraîner ni annulation de la Commande, ni refus de la livraison par le client, ni versement de pénalités ou dommages-intérêts par la Société. Une Commande de Produits peut faire l'objet de livraisons partielles.

Le client s'engage à prendre lors de la remise des Produits par le transporteur à tous moments et lieux appropriés, pour éviter les éventuels avaries, manquants, vols, pertes ou non conformités des Produits livrés au regard du bon de transport, du bon de livraison et de la Commande. Tout refus, réclamation ou réserve éventuelle(s) doivent, pour être pris en compte, être mentionnés en présence du transporteur sur le bon de livraison, d'être signés et datés, et être adressés au transporteur et à la Société par courrier électronique avec accusé de réception dans les trois (3) jours qui suivent la réception (article L133-3 du Code de Commerce). A défaut de refus, réclamation ou réclamation(s) formulés dans le respect des conditions ci-dessus, les Produits sont livrés conformes.

Les avaries, non conformités ou vols qui ne peuvent être raisonnablement évités lors de la remise des Produits par le transporteur doivent, pour être pris en compte par la Société, faire l'objet d'une réclamation dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de leur remise par le transporteur, adressée par email et courrier recommandé avec accusé de réception et comportant impérativement les indications suivantes : référence de la Commande, objet et motifs de la réclamation, l'appartenance au client de fournir toute justification quant à la réalité des vols, non conformités ou avaries déclarés, afin de permettre à la Société de procéder à leur constatation.

6. Prix et Conditions de paiement

6.1 Prix

Le prix des Prestations et des Produits facturés au client est celui figurant dans la Commande (prix unitaire hors taxes), en l'absence de commande écrite, correspond au tarif en vigueur au moment du début d'exécution des Prestations ou de la livraison des Produits.

Sauf disposition contraire figurant dans la Commande, il comprend en euros, hors taxes, tous droits de douane, hors taxe de consommation de drogues, hors frais de collecte des échantillons, hors emballage, hors frais de transport et d'assurance, lesquels sont facturés en sus. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation.

Les prix sont établis sur la base des données et informations fournies par le client et sur des conditions normales d'exécution des Prestations ou de livraison des Produits. Le prix des Prestations est révisé semestriellement, et fonction de l'inflation, à la hausse ou à la baisse :

- De l'indice Syntex relatif publié par la Fédération Syntex pour cinquante paysent (ISN) à Prix ;
- De l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE pour cinquante paysent (ISN) à Prix.

Pour chacun de ces indices, l'indice de référence est, pour la première révision, le dernier indice publié à la date d'entrée en vigueur du Prix, et pour les révisions suivantes, l'indice publié à la date de comparaison lors de la dernière révision. L'indice de comparaison est le dernier indice publié à la date de la révision du Prix.

La Société se réserve la possibilité d'appliquer une majoration du prix des Prestations fixé dans la Commande (1) dans le cas où des préparatifs particuliers des échantillons, ou de la Commande, génèrent des coûts supplémentaires pour l'exécution des Prestations commandées ou (2) en cas de modification de la réglementation ou de l'entrée en vigueur d'une nouvelle réglementation ou de nouvelles recommandations émanant d'autorités administratives et de contrôle applicables aux Prestations commandées et/ou à la Société entraînant pour la Société une augmentation du coût d'exécution des Prestations.

6.2 Factures

La Société transmet au client des factures en format électronique à l'attention du personnel et/ou des représentants du client désignés dans la Commande.

Tous les débits de facture sur support papier ou toute modification de facture ou de rapport d'audit ou d'analyse demandée par le client donne lieu à une facturation complémentaire d'un montant forfaitaire de 10 (dix) euros HT par document.

Toute contestation d'une facture par le client doit, pour être recevable, être adressée à la Société par courrier électronique avec accusé de réception dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la date de facturation. A défaut de contestation dans ce délai ou en cas de paiement du client même séparément, la facture est réputée définitivement acceptée par le client qui ne peut plus en révoquer à la conteste.

Tout Commande de Prestations ou de Produits donne lieu à une facturation minimale de 50 (cinquante) euros HT, y compris lorsque le coût de la Prestation ou de la fourniture du Produit est inférieur à ce montant.

6.3 Paiement

Le paiement des factures de la Commande, le paiement doit intervenir dans un délai maximum de trente (30) jours à compter de la date de facturation, par chèque, virement, carte, billet à ordre, lettre de change réglée ou prélevement bancaire, à l'adresse de paiement mentionnée sur la facture. Tout autre mode de paiement requiert l'accord préalable et écrit de la Société. Le paiement ne sera considéré comme effectif que lors de l'encaissement effectif du prix par la Société.

Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. Le paiement des factures de la Société ne peut intervenir qu'en compensation à quelque titre que ce soit qu'avec son accord préalable, écrit et écrit.

Tout retard de paiement de tout ou partie des factures de la Société oblige le client, de plein droit, à payer au client un intérêt de retard calculé sur le montant de la Commande concernée mais également de toutes les autres Commandes du client en cours, (1) l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le client au titre de la Commande concernée et/ou (2) la réalisation aux torts du client de la Commande concernée, sans préjudice à un droit de la Société de réclamer des dommages et intérêts.

Annexe II :

**CONVENTION POUR L'UTILISATION DU SITE EXTRANET
D'EUROFINS LABORATOIRE CŒUR DE FRANCE**

Entre,

La Société Anonyme d'Economie Mixte Locale Eurofins Laboratoire Cœur de France dont le siège social est situé Bd de Nomazy à Moulins, représenté **par sa direction**.
Ci-après dénommé : Eurofins Laboratoire Cœur de France

Et

Société :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél :
Email :

Ci-après dénommé : le client

Préambule

Eurofins Laboratoire Cœur de France réalise des analyses dans les domaines suivants :

- Hydrologie : chimie et microbiologie
- Hygiène alimentaire
- Santé Animale
-

Dans le cadre de l'ensemble de ces analyses, Eurofins Laboratoire Cœur de France a décidé de mettre à disposition de ses clients un site extranet afin que ces derniers puissent consulter et télécharger les résultats des analyses les concernant.

Afin de régulariser et formaliser les relations entre les deux parties, en particulier les modalités d'utilisation des rapports d'analyses, il est convenu ce qui suit :

1. Définitions

Les définitions suivantes s'entendent au singulier et au pluriel.

Extranet : point d'entrée unique, identifié et sécurisé à partir duquel le client accède aux résultats des analyses le concernant.

Rapport : ensemble de documents mis à disposition du client par Eurofins Laboratoire Cœur de France sous format pdf.

Résultat non validé ou résultat partiel : ensemble des informations disponibles sur l'Extranet et fourni au client à titre d'information. Etant non validé, ce résultat est susceptible de changement et son utilisation ne saurait mettre en cause la responsabilité d'Eurofins Laboratoire Cœur de France.

2. Objet de la convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties ont décidé de régir leurs relations telles que rappelées en préambule de la présente convention et plus précisément les conditions dans lesquelles le client pourra utiliser l'extranet d'Eurofins Laboratoire Cœur de France.

3. Documents contractuels

Le contrat est formé par l'acceptation par le client de la présente convention. Toute modification ultérieure de cette convention ou tout avenant sera **considéré** comme valable s'il est cosigné par les deux parties.

4. Utilisation des résultats

Seuls les rapports téléchargés au format PDF, signés par un signataire **habilité** d'Eurofins Laboratoire Cœur de France et ne portant pas la mention « DUPLICATA » pourront être considérés comme validés.

L'utilisation des résultats partiels ou des résultats non validés sera de la responsabilité du client. Le client est notamment informé que dans le cas d'analyses effectuées sur des mélanges de plusieurs échantillons, le résultat non validé s'entend pour l'ensemble du mélange et non pour l'échantillon individuel.

5. Durée

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de sa signature par les deux parties.

Chacune des parties pourra résilier cette convention par courrier moyennant un délai de un mois. Aucun dédommagement ne sera **dû** par la partie demandant la résiliation à l'autre partie.

6. Prix

L'Extranet est un service **gratuit** proposé par Eurofins Laboratoire Cœur de France à ses clients.

7. Droit d'utilisation et modalités d'accès

Après acceptation de cette convention par le client, celui-ci dispose d'un accès à l'Extranet à l'adresse suivante : <https://resultats-cdf-lcam.eurofins.com/>. Cet accès est personnel, non exclusif et non transférable. Il se fera au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe fourni par Eurofins Laboratoire Cœur de France. Le client aura par la suite la possibilité de modifier son mot de passe directement sur l'extranet.

L'identifiant et le mot de passe sont personnels ; leur utilisation est faite sous l'entière responsabilité du client et est considérée par Eurofins Laboratoire Cœur de France comme émanant du client. Par conséquent, Eurofins Laboratoire Cœur de France ne pourra être tenu pour responsable d'éventuelles usurpations d'identité lors des connexions à l'extranet. Toutefois, si le client constate une utilisation frauduleuse de son identifiant ou/et de son mot

de passe, il en informera Eurofins Laboratoire Cœur de France par tout moyen à sa convenance afin qu'Eurofins Laboratoire Cœur de France procède à la réinitialisation de son compte.

8. Collaboration entre les parties

Les parties s'engagent à collaborer sur les points suivants et ce pendant toute la durée du contrat :

- Information réciproque, dans les meilleurs délais, de tout élément de nature à influencer directement ou indirectement sur l'exécution du contrat
- Prise de toutes mesures nécessaires pour favoriser leur bonne coopération et pour faciliter l'exécution de la présente convention

9. Sauvegarde des rapports téléchargés

Le client reste seul responsable des sauvegardes du rapport téléchargé. Il garantit sa non divulgation à tout tiers qui ne serait pas destinataire dudit rapport.

10. Disponibilité de l'extranet

Le client reconnaît expressément que les différences de capacité des différents réseaux et des sous réseaux de l'internet ainsi que l'afflux des connexions par les clients à certaines heures peuvent allonger les délais de transmission et d'échanges d'informations. En conséquence, la responsabilité d'Eurofins Laboratoire Cœur de France s'agissant de tout délai relatif à l'échange et à la transmission d'informations par voie électronique est strictement limitée à la sortie des informations du serveur installé chez lui.

En aucun cas, la responsabilité d'Eurofins Laboratoire Cœur de France ne saurait être recherchée si l'extranet devait être indisponible pour des raisons échappant à son contrôle (notamment défaillance du réseau public d'électricité ou d'opérateurs privés dont dépend l'extranet).

Par ailleurs, à des fins de maintenance de l'extranet, Eurofins Laboratoire Cœur de France pourra suspendre l'accès à ce dernier, sans préavis et pour une durée non déterminée.

11. Responsabilité

Il est expressément convenu et accepté par le client qu'Eurofins Laboratoire Cœur de France n'est tenu, pour l'ensemble des prestations définies dans la présente convention, qu'à une obligation de moyens et non à une obligation de résultats.

En aucun cas, Eurofins Laboratoire Cœur de France ne pourra être tenu responsable pour tout dommage indirect tel que perte d'exploitation, perte de bénéfice ou d'image ou de toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utilisation de l'extranet. Par conséquent, tout dommage ne pourra donner lieu à indemnisation.

12. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenu responsable de l'inexécution, des manquements ou retards pris dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure tels qu'habituellement reconnu par la jurisprudence. La force majeure suspend les obligations définies dans la présente convention.

13. Intégralité

La présente convention définit l'ensemble des obligations de chaque partie. Toute tolérance temporaire ou définitive d'une des parties envers la non-exécution ou l'exécution imparfaite d'une ou plusieurs obligations définies dans la présente convention ne pourra pas être considérée comme une renonciation même implicite aux droits ~~décolants~~ de ladite obligation.

14. Loi applicable

La présente convention est régie par la loi française.

Je reconnais, en signant ce document, avoir pris connaissance du présent document et déclare en accepter les termes.

Le client,

Fait à

Le.....

Signature :

DECISION DU CLIENT UTILISATEUR DE L'EXTRANET
CONCERNANT LA RECEPTION DES RAPPORTS
D'ANALYSES SOUS FORMAT PAPIER

Je soussigné..... représentant la
société..... déclare :

- Ne plus désirer recevoir de résultats d'analyses au format papier (*)
- Désirer continuer à recevoir les résultats d'analyses au format papier (*)

Je note que je peux, à tout moment, demander la rectification de cette demande. Dans ce cas, la modification sera prise en compte par Eurofins Laboratoire Cœur de France sous un délai de deux semaines.

Fait à.....

Le.....

Signature :

(*) : rayer la mention inutile

| | | |
|--------------------------|---------------|----------------------------------|
| Référence : S-IT-FO17505 | Version : 1.4 | Date de publication : 18.07.2023 |
|--------------------------|---------------|----------------------------------|

Annexe IV :

| | | |
|---------|-------|--|
| Envoyer | De ▾ | Marine.Klee@ftfr.eurofins.com |
| | À | <input type="radio"/> SH-ecdf-plv ; <input type="radio"/> SH-ECDF-QSE-metro ; <input type="radio"/> SH-ECDF-Rcpt-Chimie ; <input type="radio"/> SH-ECDF-Reception |
| | Cc | <input type="radio"/> Ludovic Chastang ; <input checked="" type="radio"/> Caroline Pagneux ; <input checked="" type="radio"/> Marine Klee ; <input type="radio"/> Frederic Gilles ; <input type="radio"/> catherine Bardot |
| | Objet | ! IMPORTANT: Echantillon à risque ! |

Bonjour,

Par [cet email](#), nous vous informons de l'envoi d'échantillons présentant un risque pour votre société.

Echantillons concernés (dénomination) :

Nombre :

Risque encouru (chimique, biologique, autre) :

Consignes de transport :

Equipement de protection individuelle nécessaire :

Autre consigne ?

Fiche de donnée sécurité :

Autres points à noter :

Cordialement